



**RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT EN PROXIMITÉ
DES ACTIVITÉS COMMERCIALES, ARTISANALES/
TOURISTIQUES, SOCIALES ET SOLIDAIRES**

Rapporteur : Emmanuel MARDON

DÉLIBÉRATION
Séance plénière du 15 avril 2024

Le conseil économique, social et environnemental régional, sous la présidence de Pierre ALLORANT,

Vu les articles L4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction des régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

Vu l'avis de la 3^{ème} commission en date du 3 avril 2024,

Vu l'avis du Bureau en date du 9 avril 2024,

Vu la désignation de Monsieur Jérémie CONDAMINET, secrétaire de séance,

Monsieur Emmanuel MARDON, rapporteur entendu,

DÉLIBÈRE

Avis adopté à la majorité.

Vote :

Pour : 82

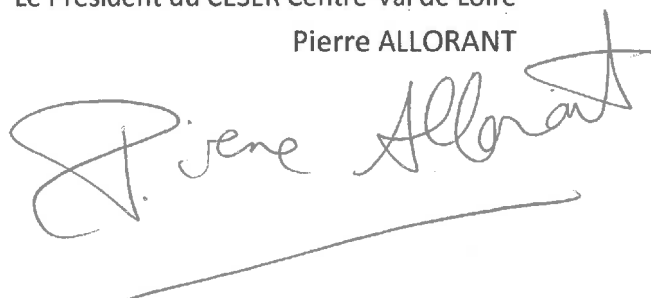
Contre : 7

Abstentions : 3

Non-votants : 4

Le Président du CESER Centre-Val de Loire

Pierre ALLORANT

A handwritten signature in black ink, reading "Pierre Allorant", is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

Le présent rapport expose la stratégie et les outils du Conseil régional Centre-Val de Loire pour maintenir et redynamiser les activités et services de proximité commerciaux, artisanaux, touristiques, sociaux et solidaires. La Région, en qualité de chef de file territorial en matière de développement économique depuis la Loi NOTRe¹ du 7 août 2015, est la collectivité la plus à même d'accompagner les porteurs de création ou de développement d'entreprises, notamment via les aides directes aux entreprises (financier et accompagnement). Le projet de délibération est constitué de trois volets portant sur les TPE-PME commerciales et productives, le secteur du tourisme et l'économie sociale et solidaire.

LE CONTEXTE

Les activités commerciales, artisanales et touristiques en proximité, sous une forme traditionnelle ou sociale et solidaire, constituent des éléments fondamentaux d'un bon équilibre des territoires. Ces acteurs permettent une diffusion de services aux populations au plus proche des besoins des consommateurs et des usagers. A cet égard, les données chiffrées communiquées dans la première partie du présent rapport, issues des chambres consulaires, démontrent une dynamique favorable aux activités commerciales et artisanales. Pourtant, les difficultés conjoncturelles subies par ces acteurs de proximité se sont accumulées ces dernières années, à la suite des différentes crises, avec leurs répercussions économiques respectives : fermetures administratives d'établissements et emprunts PGE² nuisant aux trésoreries pour l'une,

renchérissement des matières premières et des coûts des énergies pour l'autre. En sus, des difficultés de transmissions se font jour pour les entreprises régionales, les chefs d'entreprises ayant des difficultés à appréhender assez en amont leur volonté d'arrêt d'activité.

Afin de répondre à ces préoccupations et aux besoins de développement et de transitions numérique et environnementale, le Conseil régional Centre-Val de Loire a adopté fin 2022 un nouveau SRDEII³ pérennisant certains dispositifs (ex : *Pass Création*), en remodelant d'autres (simplification et fusion de CAP⁴ à destination des entreprises), et en créant de nouveaux pour répondre aux défis à horizon 2030 (ex : *CAP Transition écologique*).

UNE NECESSITE D'ACCROITRE LA PROXIMITE FONCTIONNELLE ET ORGANISATIONNELLE DE LA REGION AVEC LE MONDE ECONOMIQUE

Par le présent rapport, la Région démontre sa volonté de se rapprocher toujours plus des entreprises via une amélioration continue de ses dispositifs et de son organisation :

- La modification du règlement des *CAP Economie de proximité* et *PME-PMI* est bienvenue, notamment la systématisation des subventions pour les opérations de moins de 20 000 euros, contre des avances remboursables auparavant.

- Des marges de progression importantes sur la communication des dispositifs portés par la Région auprès des bénéficiaires sont identifiées. Le recrutement de nouveaux chargés de mission dédiés dans les Maisons de la Région peut être une réponse aux besoins d'information des entrepreneurs sur le sujet. En effet, la présence des partenaires de la Région (*Dév'Up*, EPCI, consulaires, organisations professionnelles) est très

¹ Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République

² Prêts Garantis par l'Etat

³ Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation

⁴ Contrats d'Appui aux Projets

inégalement selon les territoires et leur connaissance des outils régionaux perfectible. Une meilleure formation des partenaires locaux apparaît dès lors nécessaire. L'enjeu est, en effet, de constituer à terme un guichet unique au vu des moyens importants mobilisés.

- Une meilleure identification de la Région sur les CAP peut être un élément d'accroche pour les entrepreneurs. Dans cet objectif, la communication proposée par le rapport autour d'une « marque » *REGION CAP* est soutenue par le CESER.

Quelques vigilances sont notées par le CESER sur les propositions de l'Exécutif régional :

- Avant toute aide de la Région, le CESER invite les services à identifier un besoin et à s'assurer de la viabilité économique d'un projet d'entreprise (création, reprise, développement) et de ne pas fausser la concurrence locale, prioritairement en espace rural fragile. Il faudra être vigilant concernant les critères d'attribution.
- Il convient de veiller à adopter une temporalité adaptée à l'entreprise et à l'entrepreneur qui doit gérer son activité, simultanément aux transitions accompagnées par la Région.
- Le *CAP Economie de proximité*, fond partenarial Région-EPCI, induit des disparités

entre territoires décidant ou non d'y participer sur les subventions de moins de 5000 euros devant être portées par les intercommunalités.

- Une action majeure est à mener par la Région sur les enjeux de main d'œuvre travaillant dans ces établissements de proximité. Ces aides doivent être mobilisées pour développer un emploi juste et durable (conditions de rémunération décentes, adaptation des entreprises aux transitions environnementale et numérique). La formation importante menée par les organismes régionaux doit favoriser les formations en situation de travail telles que les DEFI⁵ ou AFEST⁶. Cette main d'œuvre peut être une solution adéquate pour les enjeux de transmissions d'entreprises. Une contrepartie réciproque devrait être envisagée, notamment avec un dédit formation dans un principe de loyauté vis-à-vis de l'investissement consenti par les pouvoirs publics.
- Dans le cadre du comité de suivi des évaluations, le CESER a bien pris note que courant 2024, le dispositif Pass Création devrait faire l'objet d'une évaluation. Il restera attentif aux conclusions ainsi qu'aux éventuels réajustements qui seront alors effectués.

UNE STRATEGIE TOURISTIQUE MISANT A JUSTE TITRE SUR LES ENJEUX DE NATURE ET DE DURABILITE

La Région a adopté un nouveau schéma régional du tourisme au printemps 2023⁷ avec une volonté appuyée d'une accentuation de sa politique en faveur d'un « tourisme vert ». Ce tourisme se veut plus responsable et durable dans ses pratiques, autant côté consommateurs que professionnels locaux. Pour les touristes, la stratégie prévoit avec pertinence de s'appuyer sur un tourisme d'une

plus grande proximité, notamment en lien avec les mobilités douces et/ou collectives (vélo, train, car) et la valorisation des patrimoines naturels (cours d'eau, véloroutes, hipporoutes, ...) et historiques (châteaux, petit patrimoine). Pour les entreprises du secteur, la priorité est donnée à une mise en cohérence de l'accompagnement avec les objectifs de sobriété énergétique de la Région

⁵ Développement de l'Emploi par des Formations Inclusives

⁶ Action de Formation en Situation de Travail

⁷ CR CVL, 04/2023, Adoption de la stratégie de développement touristique régionale : Ambitions tourisme 2030

(rénovation de bâtiments et renouvellement d'équipements), la mise en avant de l'excellence gastronomique et de l'art de vivre de ses territoires, et enfin la proximité des lieux et axes touristiques portés.

Cette stratégie est en résonance avec les sept grandes préconisations de l'autosaisine du CESER liant secteurs du tourisme et attractivité pérenne des territoires éditée début 2023⁸ :

- Accroître l'attractivité des métiers des secteurs en lien avec le tourisme ;
- Créer plus de liant entre chaque acteur compétent en économie touristique ;

- Des offices de tourisme à renforcer dans leur pilotage et leurs missions ;
- Anticiper les besoins des acteurs pour un tourisme écoresponsable, durable et pour tous ;
- Sensibiliser les acteurs du tourisme et leurs visiteurs aux enjeux de biodiversité ;
- Construire une offre globale autour de l'attractivité des grands sites pour une expérience 360° ;
- Croiser les politiques d'attractivité-ancrage territorial et de tourisme(s).

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) A LA RELANCE

La Région Centre-Val de Loire a lancé en 2018 son premier schéma régional de l'ESS et prévoit d'adopter fin 2024 un deuxième schéma avec pour objectif de challenger les dispositifs mis en place auparavant. La Région pousse fortement ce type d'entrepreneuriat, marqueur de dynamiques territoriales et citoyennes, en proposant des dispositifs que se sont bien appropriés ses acteurs, dont le CAP ASSO. Le CESER accompagnera l'Exécutif régional dans cette démarche via sa participation au Comité de pilotage de la stratégie qui aboutira à une contribution écrite à l'été 2024

suite à la saisine du Président du Conseil régional sur le sujet.

Le CESER a réalisé courant 2023 de nombreuses auditions de porteurs de projets de services commerciaux en milieu rural gages de lien social, dont certains portés par des structures ESS. Ce modèle d'entrepreneuriat peut constituer une réponse aux enjeux de désertification commerciale et de services dans les milieux ruraux les plus éloignés des pôles d'activités les plus dynamiques, et ainsi pallier l'absence d'entreprises aux formes plus traditionnelles.

⁸ CESER CVL, 02/2023, *L'économie touristique, outil d'attractivité du territoire régional*

CONCLUSION

Ce rapport sur l'économie de proximité cerne l'action du Conseil régional pour favoriser l'entrepreneuriat, autant en termes de création-transmission-reprise que sur le développement. Les modifications des règlements de deux *CAP* et d'organisation de ses équipes avec une présence plus forte au sein des Maisons de la Région doivent permettre une proximité plus forte avec les chefs d'entreprises ancrés sur leur territoire, à condition que celles-ci soient bien repérées par les acteurs. Le CESER demeurera vigilant sur la prise en compte de ses remarques liées notamment à la formation des salariés du secteur.

Pour rappel, ce document renouvelle les souhaits de développement d'un tourisme plus maillé dont le plan d'action a été détaillé au printemps dernier, et enfin promeut la mise en œuvre à la fin de l'année 2024 d'une nouvelle stratégie régionale sur l'ESS censée assurer un nouvel élan à ce mode d'entreprendre.

Il serait souhaitable que cette politique soit mieux articulée avec celle de l'Etat notamment dans le cadre du dispositif d'accompagnement à l'installation de commerces multi-services, sédentaires ou non sédentaires, dans des communes rurales ou encore dans le cadre des zones de revitalisation rurale.

Enfin, la sauvegarde des commerces ou artisans de proximité repose également sur l'engagement des citoyens du territoire concerné. Il est à ce titre fondamental de mieux communiquer auprès des habitants pour qu'ils aient connaissance des services de proximité qui leur sont offerts et qu'ils y recourent, d'autant que ces politiques mobilisent des financements publics conséquents.

INTERVENTIONS DES GROUPES



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 15 AVRIL 2024

Avis du CESER relatif à l'économie de proximité

Intervention de : Valérie LEMAIRE

Au nom du groupe : CGT

La CGT souscrit à l'engagement de l'Exécutif régional de renforcer l'accompagnement en proximité des activités commerciales, artisanales, touristiques, sociales et solidaires d'autant que la situation économique et sociale est d'une extrême gravité et justifie l'action du Conseil régional.

Ceci est dû à des tensions géopolitiques et à des guerres aux portes de l'Europe : c'est pourquoi la CGT ne cesse de se mobiliser pour la paix partout dans le monde, notamment en Ukraine et de toute urgence à GAZA.

Mais c'est aussi dû à la tyrannie des marchés spéculatifs qui en ont profité pour augmenter de façon indécente leurs taux de marge, surtout dans l'agro-alimentaire. C'est ainsi que sont apparus des situations inflationnistes et un niveau de dividendes indécents alors que la précarité et la pauvreté ne cessent de progresser dans notre pays.

La CGT ne cesse d'alerter sur la dégradation vertigineuse du niveau de vie des Français.

Cette situation est hélas confirmée dans un plaidoyer adressé par de nombreuses associations à toutes les autorités publiques de la région ces derniers jours.

L'ubérisation de la société et ses plateformes logistiques détruisent nos commerces de proximité.

La proposition relative au CSRT constitue une meilleure réponse en matière de foncier et d'immobilier en prenant en compte les enjeux environnementaux et climatiques.

Tout en étant favorable aux outils « PASS CREATION, CAP PME – PMI etc., la CGT a toujours plaidé ici pour un pôle financier public régional et des dispositifs pour l'emploi avec la garantie de la région plus efficaces que la Banque des Territoires et la BPI.

La CGT revendique toujours la mise en place d'une sécurité sociale professionnelle qui sécurise l'emploi et promeut la création de valeur ajoutée.

Les travailleurs.euses méritent un revenu et des conditions de travail dignes qui doivent être garantis et contrôlés.

La CGT a toujours plaidé pour des outils financiers qui permettent la création durable des entreprises et leurs pérennités, ce qui sous-tend la pérennité d'un emploi qualifié et bien rémunéré.

Sur le tourisme, nous partageons l'idée que notre Région doit être mieux valorisée eu égard à la richesse de son patrimoine culturel et de ses paysages mais aussi la grande qualité de ses productions locales. Créons toutes les conditions, en soutenant l'investissement et la formation, pour que notre région soit en pointe sur ses engagements environnementaux et sur la qualité de ses produits.

Nos compatriotes n'ont pas attendus la crise du COVID 19 pour plébisciter les circuits courts, vertueux sur la qualité des produits et sur l'environnement. L'obstacle reste la très forte dégradation des salaires et des retraites d'où le développement de l'économie sociale et solidaire sans laquelle notre société exploserait. Aujourd'hui la question de pouvoir se nourrir touche tous les âges, des étudiants pauvres aux familles monoparentales, des retraités subissant de plein fouet l'augmentation des loyers et de l'énergie aux travailleurs pauvres dont le salaire souvent à temps partiel permet à peine de survivre.

C'est pourquoi le maintien du dispositif CAP ASSO est essentiel pour la survie des associations qui, luttent chaque jour contre la précarité et la misère. La perspective d'un rapport courant 2024 sur l'ESS pourrait, entre autres propositions, permettre de mieux coordonner, sur le plan régional, les reliquats des fonds européens du SEAA (soutien européen à l'aide alimentaire) à la suite des appels d'offres infructueux et ainsi soutenir les producteurs locaux avec des produits frais et de qualité.

La CGT ne votera pas l'avis qui nous est proposé car il met l'accent sur l'entrepreneuriat et ne consacre qu'une bien faible partie aux réalités sociales de notre région ainsi qu'aux réponses adaptées à celles-ci.

GRUPE ENTREPRISES et INDEPENDANTS GEI

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 15 AVRIL 2024

Avis du CESER relatif au rapport : RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT EN PROXIMITE DES ACTIVITES COMMERCIALES, ARTISANALES, TOURISTIQUES, SOCIALES ET SOLIDAIRES

Intervention de Madame : Géraldine FERTEUX (Union des Entreprises de proximité)

Au nom du groupe ENTREPRISES ET INDEPENDANTS GEI :

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,
Mon intervention s'effectue au nom du GEI GROUPE ENTREPRISES ET INDEPENDANTS **et plus spécifiquement au titre des entreprises artisanales et des professionnels libéraux représentés par l'U2P Centre-Val de Loire.**

L'U2P Centre-Val de Loire connaît la mobilisation de la Région auprès des artisans, des commerçants et des professions libérales. Acteur majeur de l'économie de proximité, nous restons toutefois attentifs aux stratégies développées pour rester en cohérence avec les besoins et les réalités de nos territoires.

En conséquence, nous avons relevé un certain nombre de points de vigilance qui nous engagent.

Concernant le projet « Faciliter d'abord la création avec le dispositif « CAP CRÉATION REPRISE », nous renouvelons notre inquiétude quant à cette aide qui s'adresse à tous mais tout particulièrement aux demandeurs d'emploi.

Selon les chiffres du rapport, en 2022, 65% des entreprises créées, sont déjà des micro-entreprises.

Nous souhaitons donc rappeler que ces micro-entreprises :

- Ne créent pas d'emploi,
- Ne forment aucun apprenti,
- Ne sont assujettis à la TVA qu'au-delà d'un certain seuil de chiffres d'affaires ; seuil qu'ils n'ont aucun intérêt à dépasser...
- Qu'ils ne cotisent que très faiblement à l'assurance retraite. En conséquence, qui les financera ?
- Qu'ils sont souvent accompagnés de l'ACRE mais aussi d'autres aides,

Développer encore plus d'aides..., nous interroge !

Enfin, au vu de l'état de la dette en France, l'U2P se questionne !

D'accord pour un accompagnement et des aides mais à la condition de respecter certains critères : identifier la capacité du demandeur à s'investir dans la création future d'une entreprise, s'assurer de la viabilité et de la pérennité du projet, être convaincu de sa volonté de développement, de formation...

Autre point, il conviendrait que ces aides puissent aussi bénéficier aux entreprises fragilisées mais viables du fait de situations multifactorielles, encore en capacité de rebondir et en fonction des emplois à pérenniser.

Nous devons avoir une stratégie de développement de nos territoires !



GROUPE ENTREPRISES et INDEPENDANTS GEI

L'U2P souhaite aussi vous interpeller sur la création des « Maisons de région ». Selon nous, c'est le risque d'un empilage de structures en complément de celles déjà existantes.

Pourquoi en recréer d'autres ?

Déjà, le recrutement de nouveaux chargés de mission pour accompagner les entreprises au sein des maisons de région nous interpellent, puisque les Consulaires disposent déjà de ces compétences...

Concernant, plus particulièrement, la situation et le devenir des CMA, les élus de l'U2P, majoritaires dans 3 départements sur 6 de la CMAR, s'interrogent sur ce projet de « Maisons de région ». Nous connaissons les difficultés financières que rencontre la CMAR aujourd'hui, mais nous nous inquiétons de la visibilité et de l'accompagnement de nos artisans sur le territoire.

De l'existence des organisations professionnelles en leur sein !

Nous demandons à ce que les collaborateurs des CMA soient présents dans ces maisons de région et nous demandons aussi que les organisations professionnelles représentant les différents métiers de l'artisanat aient la possibilité d'avoir accès ou contact avec ces « Maisons de région » !

Nous votons l'avis.





SEANCE PLENIERE DU CESER DU 15 AVRIL 2024

Avis sur le rapport : « Renforcer l'accompagnement en proximité des activités commerciales, artisanales, touristiques, sociales et solidaires »

Intervention de M. Christophe LEVEILLE

Au nom du Groupe FO

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, Monsieur le Rapporteur, chers collègues,

Force Ouvrière partage l'idée qu'il faut renforcer l'accompagnement des activités commerciales, artisanales, touristiques, sociales et solidaires sur les territoires.

C'est un enjeu d'équilibre, c'est un enjeu d'attractivité et c'est un enjeu de transition écologique pour les territoires de la Région.

Pour les populations de ces territoires, le maintien d'activités commerciales et artisanales au plus proche de leur domicile est également un enjeu de la vie quotidienne.

Consolider le tissu d'entreprises de proximité en partenariat avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale en créant un fonds partenarial, avec les développeurs de ces dernières, pour l'économie de proximité est un pilier essentiel de la dynamique économique de notre Région qui contribue au maintien et à la création d'emplois locaux. La Communauté de communes du Val de Sully a ainsi signé une convention avec la Région.

Force ouvrière se pose cependant un certain nombre de questions.

Dans l'Indre par exemple, départemental rural, la Maison de la Région est complètement excentrée de Châteauroux, aucune lisibilité et visibilité. Pensez-vous que les artisans, les commerçants et autres petites entreprises vont se déplacer à l'Aéroport de Déols ?

Il existe déjà les chambres consulaires pour les renseigner, n'est-ce pas suffisant ?

Il est précisé, dans le rapport du Conseil Régional Centre Val de Loire, que la Région va recruter, pour les 6 Maisons de la Région, des chargés de missions, mais 3 postes seulement. Quel va être le rôle exact de ces personnes ?

Comme d'autres, le Groupe FO est très surpris que la modification du règlement des CAP PME-PMI, entraînant la substitution des subventions pour les opérations de moins de 20 000 euros en lieu et place d'avances remboursables, soit présentée comme une mesure de simplification. Quel sera le coût réel de cette mesure dite de simplification pour le budget régional ? Quels seront les critères d'attribution ?

Le groupe FO votera favorablement pour l'avis présenté.

GROUPE ENTREPRISES et INDEPENDANTS GEI

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 15 AVRIL 2024

Avis du CESER relatif à : ECO PROXIMITE , activités commerciales , artisanales, touristiques, ess

Intervention de Madame Paulette PICARD

Au nom du groupe ENTREPRISES ET INDEPENDANTS (GEI)

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,
Mon intervention s'effectue au nom du GEI GROUPE ENTREPRISES ET INDEPENDANTS...

Ce rapport suscite beaucoup de questions. Loin de nous éclairer sur la politique de la région par une volonté de simplification et de coordination avec les EPCI, mais aussi DEVUP, les consulaires, la complexité est grande ;

Quels seront les critères d'attribution, quel sera le budget dédié à cette opération, sa durée, une complémentarité et une mutualisation avec les dispositifs existants ZRR , Fonds SUD , et bien d'autres, seront-elles possible ?

-Une autre interrogation : à l'heure où la France est confrontée à un déficit abyssal, avec une fonction publique qui n'a de cesse de progresser, comment pouvez-vous justifier les ouvertures de postes, alors même, que vos partenaires historiques ont les compétences au sein de leurs établissements publics ?

On n'a de cesse de prôner la mutualisation, le partage de compétences, la meilleure Efficacité / couts sur nos territoires, c'est bien un mauvais signal que vous nous lancez !

-Les chefs d'entreprises consultés s'interrogent sur les dispositifs :
Subventions et avances remboursables ?

Si les subventions permettent de donner un coup de pouce à un projet, les autres dispositifs viennent en concurrence avec les financeurs régalien de l'entreprise, est-ce le rôle d'une région ?

La mission du chef d'entreprise de PME ou d'ARTISANAT est d'abord d'être aux manettes au quotidien, d'aller chercher des clients et des marchés et non de quémander des aides.

Vu la complexité des dossiers je comprends qu'il soit nécessaire de créer des postes pour assurer leurs rédactions, qui se compliquent à l'instar des dossiers de fonds européens !

En conclusion, après avoir initié pendant de longues années les dispositifs (sauver le dernier commerce), il serait indispensable de communiquer auprès des habitants de ces communes, du montant d' argent public mis à leur service pour éviter la mort de ces espaces ;

Ainsi, cela permettrait de développer du civisme et un soutien aux commerçants qui assurent un espace de vie au cœur du village évitant la désertification.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 15 AVRIL 2024

Avis du CESER relatif au renforcement de l'accompagnement de proximité des activités commerciales, artisanales, touristiques, sociales et solidaires

Intervention de Madame Michèle PERRIN

Au nom du groupe CFDT

Monsieur le Président du Ceser, Monsieur le Vice-président du Conseil Régional, chers collègues,

La CFDT voit avec intérêt ce projet de délibération relatif au renforcement de l'accompagnement de proximité des activités commerciales, artisanales, touristiques, solidaires et sociales et perçoit toute sa pertinence à la suite du rapport de prospective sur l'avenir des ruralités et compte tenu de la dynamique du secteur en région malgré un contexte de crises économiques générant des difficultés conjoncturelles pour ces acteurs de proximité.

En ce sens la CFDT salue l'action du Conseil Régional qui met plusieurs outils en place pour permettre de maintenir des commerces qui sont des moyens de créer du lien social en facilitant la création, la reprise et le développement.

Ainsi que nous l'avons constaté dans le dialogue avec les acteurs du territoire pour élaborer le SRADDET et comme le CESER l'a présenté dans le rapport de prospective sur les ruralités, il est aujourd'hui indispensable de sauver le dernier commerce dans les bourgs ruraux ou de contribuer à réimplanter un ou des commerces lorsqu'ils ont complètement disparu.

Toutefois et afin de bien appréhender ce projet, il semble important que le Conseil Régional précise plusieurs points :

1 – Quelle sera l'articulation des actions citées avec les actions de DevUp pour ces TPE ? qui fait quoi pour leur accompagnement ?

2 – Quelle sera l'articulation de ces actions avec les services de l'état comme le dit l'avis et celles des chambres consulaires ? Par exemple : Il est envisagé une convention avec la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat : mais qu'en sera-t-il vraiment puisque celle-ci est en difficultés financières (il semble qu'un plan social soit prévu à court terme) ce qui pourrait éventuellement mettre en cause les partenariats envisagés.

L'originalité des CAP transformés ou créés démontre l'originalité de cette politique publique que seule la Région Centre semble mettre en œuvre.

Concernant la formation des salariés qui est mentionnée dans l'avis, avant d'activer les clauses de dédit - formation, le salarié et l'employeur pourrait co-financer cette formation dans le cadre du compte personnel de formation (CPF).

La CFDT approuve la création des emplois dans les maisons de la Région au sein de chaque département pour mettre en œuvre tous les moyens exposés dans cette délibération. Toutefois, nous pensons notamment pour l'ESS, que ces emplois devraient être pérennes (via le statut de la fonction publique territoriale-FPT) compte tenu des besoins à long terme et pour envisager dès le début une action qui s'inscrira dans le temps.

La CFDT votera l'avis de notre rapporteur.



CESER

Centre-Val de Loire
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire

9 rue Saint-Pierre Lentin . 45000 ORLÉANS . Tél. : 02 38 70 30 39 . Email : ceser@centrevaldeloire.fr
ceser.centre-valdeloire.fr